

Tableau des différences entre la GED et l'ERMS

GED : espace de production

Espace de travail volatile, laissé à l'appréciation du producteur

Modifications admises

Versioning admis

Procédure d'élimination faite par les producteurs

Durée d'utilité administrative ou légale non définie

Structure des données laissée le plus souvent à l'appréciation des producteurs

ERMS : espace de conservation probatoire

Espace de travail sécurisé, verrouillé et soumis à un journal de tous les mouvements

Aucune modification admise

Une seule version finale autorisée

Aucune procédure d'élimination autorisée, sauf sous contrôle

Durée d'utilité administrative ou légale consignée dans un calendrier de conservation

Structure des données obligatoire, avec le recours à un plan de classement d'activité et la désignation d'un administrateur